



MAIRIE
DE
SAINT-JEAN-DU-BRUEL

Nombre de conseillers :

En exercice.....15
Quorum.....8
Présents.....12
Votants.....14
Procurations.....2
Absent.....1

Date de la convocation : 05.02.2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE SAINT JEAN DU BRUEL**

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Le 9 février à 20 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT JEAN DU BRUEL,
légalement convoqué, s'est réuni, à la salle du conseil,
Sous la présidence de **Monsieur VIDAL Claude, maire**

PRÉSENTS : Mesdames COBO Rolande, DELEU Françoise, JUANABERRIA Anne-Marie, MASSON Aurélie, VIALA Régine, VIDAL Nadine, Messieurs ASSIÉ Allan, QUATREFAGES Damien, VERGUES Michel, VIALA Daniel, VIDAL Claude, VIDAL Didier.

PROCURATIONS : Monsieur DRIGOUT Jean-Luc a donné procuration à Monsieur QUATREFAGES Damien, Monsieur REFREGERS Claude a donné procuration à Madame MASSON Aurélie

SECRETARE DE SEANCE : Monsieur QUATREFAGES Damien a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

SEANCE N° 3**DELIBERATION N° 6**

**TRAVAUX DE RENOVATION ET DE MISE AUX NORMES DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC
FONDS VERT 2024 – PLAN DE FINANCEMENT PROVISOIRE**

Vu la circulaire préfectorale du 8 janvier 2024 concernant les subventions au titre de la DETR,

Considérant que les dossiers de Fonds Vert doivent être déposés par l'intermédiaire de la plateforme « Démarches simplifiées » via le formulaire national « Demande de subvention au titre du Fonds vert et de la DSIL 2024 – Préfecture Aveyron » avant mai 2024 au plus tard,

Considérant qu'il y a lieu de définir un plan de financement provisoire pour les travaux de rénovation et de mise aux normes du réseau d'éclairage public,

	Montant éligible	Montant subvention
Participation SIEDA (43.03 %)	181 370	78 050
Etat FONDS VERT (20%)	181 370	36 274
TOTAL DES SUBVENTIONS	114 324	
Commune autofinancement (70 %)	67 046	
TVA	36 274	

Reste à charge de
la commune

103 320

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à 14 voix pour

- **D'ADOPTER** la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 selon les plans de financement définis ci-dessus.

*Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé*

*Le secrétaire de séance
Damien QUATREFAGES*

*Le Maire
Claude VIDAL*

Acte rendu exécutoire

- par flux de télétransmission à la sous-préfecture le1.2.FEV.2024...
- par publication sur le site internet www.saintjeandubruel.fr le1.2.FEV.2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68, rue Raymond IV B.P. 7007 31068 Toulouse Cedex 07 dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par l'application Télérecours accessible à l'adresse suivante : <http://www.telerecours.fr>.